

**Quelle école pour 2007 ?**

**Questions de la FCPE**

**aux candidats à l'élection présidentielle**

*Janvier 2007*

## **L'enfant au cœur du système éducatif**

### **Petite enfance**

#### **1 - Quelle place donne-t-on aux enfants de 2-3 ans dans l'école maternelle ?**

2-3 ans, c'est l'âge d'un intense développement psychique de l'enfant, étape charnière de son développement cognitif: moment où ses capacités de découverte, de socialisation et d'apprentissage ne demandent qu'à être sollicitées et à s'épanouir dans une langue "universelle" distincte de celle du milieu familial, expérience indispensable pour le passage de l'oral à l'écrit.

C'est pourquoi je pense que l'enfant a tout à gagner à une scolarisation précoce, dès l'âge de deux ans, à la seule condition de propreté. C'est particulièrement vrai pour les enfants de milieux populaires qui ne possèdent pas, ou insuffisamment, les codes culturels et langagiers sur lesquels reposent les fondamentaux de la culture scolaire.

C'est la raison pour laquelle je propose que l'État assume une obligation d'accueil, dans des conditions adaptées à leur âge, des enfants de 2-3 ans dont les familles le

demandent à l'école maternelle, la scolarisation obligatoire étant portée à l'âge de trois ans.

## 2- Quelles responsabilités respectives de l'État et des communes dans la prise en charge de la petite enfance ?

Je propose que les communes continuent à exercer la responsabilité des conditions matérielles de l'accueil en maternelle, l'État exerçant une fonction de garant de l'égalité de traitement entre tous les citoyens. Ce serait une des fonctions assumées par le "Fonds national de lutte contre les inégalités à l'école" dont je propose la création.

Par ailleurs, l'État doit garder la maîtrise de la définition des programmes et objectifs d'enseignement dans un cadre national, ainsi que celle du recrutement et de la formation des maîtres.

## **Les rythmes de vie de l'enfant**

### 3- Que comptez-vous faire pour une meilleure prise en compte des rythmes de l'enfant et du jeune dans l'organisation des différents temps de la journée, de la semaine et de l'année scolaire ?

Je pense que le problème principal des enfants et des jeunes lorsqu'ils sont à l'école est celui de l'ennui généré par l'inadaptation des locaux, des objectifs et des méthodes d'enseignement en fonction de leur âge, les rythmes de vie des jeunes étant largement surdéterminés par cette question. Une prise en compte de ces paramètres dans l'organisation de la scolarité des élèves est donc indispensable, dans le cadre général des équilibres sociétaux nécessaires.

## **Réussite de tous les élèves**

### 4- Quelle politique en matière d'éducation prioritaire ?

Toutes les études sur cette question ont montré que les ZEP – élément essentiel de la politique d'éducation prioritaire – ont souffert de deux carences essentielles:

Tout d'abord d'un manque de moyens pour permettre la mise en œuvre de stratégies éducatives réellement adaptées aux difficultés des élèves, et ce dès l'école élémentaire (ex: créations de postes d'enseignants supplémentaires pour permettre le travail en petits groupes).

Mais aussi un manque de formation – initiale et continue – des personnels (enseignants et non-enseignants) leur permettant de construire des démarches pédagogiques réellement novatrices et adaptées aux difficultés diagnostiquées chez les élèves.

C'est donc de ce double point de vue qu'il faut agir.

#### 5- Face aux difficultés des élèves, quels moyens pédagogiques et financiers comptez-vous mettre en œuvre pour la réussite de tous les élèves : soutien, individualisation de l'accompagnement... ?

Je propose que le service public d'Éducation nationale soit mis à même de traiter toutes les formes de la difficulté scolaire. Je préconise à cet effet toute une série de mesures visant à assurer la réussite scolaire de tous les élèves, de l'école élémentaire au baccalauréat, en s'attaquant, par exemple, dès l'école maternelle, aux difficultés d'apprentissage des enfants issus des milieux les plus défavorisés. La mise en place de dispositifs pédagogiques d'aide et de soutien aux élèves en difficulté momentanée ou durable relève exclusivement de la responsabilité de l'école.

Je propose en complément la création d'un véritable service public national décentralisé et de proximité de l'accompagnement scolaire, qui serait placé sous la responsabilité des collectivités territoriales et destiné à apporter, en liaison avec l'école, les compléments culturels et sociaux nécessaires à la réussite scolaire de tous.

Je propose que la part du budget de l'État dans la DIE (dépense intérieure d'éducation) soit portée à 7% du PIB pour financer l'ensemble des mesures que j'avance pour transformer l'école, ce qui implique une réforme démocratique de la fiscalité.

#### 6- Faut-il supprimer le redoublement ?

La preuve a été faite depuis longtemps que, sauf exception, le redoublement n'est pas une solution satisfaisante à l'échec scolaire.

La mise en place de dispositifs pédagogiques et éducatifs efficaces d'aide et de soutien aux élèves en difficulté dès l'école maternelle est à développer pour en finir avec ce mode de traitement de l'échec scolaire.

### 7- Comment comptez-vous traiter le problème du décrochage scolaire ?

Tout enfant, tout adolescent peut être sujet à des difficultés plus ou moins durables dans la construction de son identité. Le rôle de l'institution est de prendre en compte ces questions en développant les capacités d'analyse des situations individuelles et d'intervention personnalisée de personnels spécialisés (psychologues scolaires, assistant(e)s sociaux(les ), etc.) dans le cadre d'équipes éducatives pluridisciplinaires véritablement opérationnelles.

### 8- Que comptez-vous faire pour mettre en application la loi permettant aux handicapés d'être scolarisés en milieu ordinaire ?

Il faut développer les dispositifs d'adaptation et d'intégration scolaires pour permettre que tous les enfants handicapés puissent être effectivement scolarisés, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui. Ce qui suppose des aménagements d'accessibilité, d'adaptation au travail scolaire, d'accompagnement par des personnels formés, de création de postes de personnels spécialisés, et, dans certains cas, d'établissements spécifiques en nombre suffisant.

### 9- Quelle position adoptez-vous par rapport à la scolarisation des enfants de « sans-papiers » ?

Les enfants de "sans-papiers" sont avant tout des enfants et des élèves qui ont droit au même traitement que les autres. Ils doivent donc bénéficier de l'intégralité des droits de tout enfant résidant sur le territoire de notre pays qui est, il faut le rappeler, signataire de la Charte internationale des droits de l'enfant.

## **Orientation scolaire**

### 10- Que comptez-vous faire pour que l'orientation soit fondée sur les compétences et les appétences des jeunes et ne se fasse plus par défaut ?

Il faut changer radicalement la culture dominante qui préside à l'orientation scolaire, fondée sur le principe de la sélection par l'échec. Une orientation réussie ne saurait être que l'aboutissement d'un processus éducatif sur la base de la réussite scolaire, en lien étroit avec le développement de la personnalité de l'élève et la construction de son identité.

Il faut revaloriser les enseignements professionnels dans le service public, en y introduisant notamment une exigence de haut niveau de culture générale pour tous les élèves, quelle que soit la filière de formation ou l'orientation choisies. Cette culture générale de haut niveau pour tous, que je préconise comme mission fondamentale de l'école (et qui reste à définir), devra intégrer la dimension "culture des métiers" dès le collège.

Aucune orientation professionnalisante ne devrait être décidée avant l'entrée dans une classe de seconde de lycée.

Je propose la création d'un grand service public unifié de psychologie de l'éducation, de la formation et de l'orientation scolaire au sein de l'Éducation nationale ayant compétence pour intervenir auprès des élèves dès l'école maternelle et jusqu'à l'Université.

**11- Quels intervenants peuvent travailler avec les jeunes et leur famille pour les aider à élaborer leur projet de formation initiale ou améliorer leurs connaissances des métiers ou des champs professionnels qu'ils envisagent ?**

Les conseillers d'orientation–psychologues scolaires sont des personnels compétents pour organiser ces tâches au sein de l'équipe éducative et en collaboration avec les autres acteurs de la scolarité des élèves, notamment les parents. Mais il faut qu'ils soient plus nombreux et plus disponibles pour cette tâche, afin d'éviter que, pour "parer au plus pressé", ils ne se transforment en "orienteurs" au détriment de la dimension éducative de leur fonction, notamment en relation avec la construction identitaire de chaque élève.

**12- Quelles mesures proposez-vous pour développer les passerelles à double sens entre les différents cursus d'enseignement ?**

L'instauration d'un programme de culture commune de haut niveau pour tous, quelle que soit la voie de formation choisie au lycée facilitera grandement les passages éventuels entre voies de formation.

13- Envisagez-vous de supprimer l' « apprentissage junior » ?

Oui. Ce dispositif est un scandale qui montre bien l'abandon de toute ambition éducative qui caractérise la loi Fillion et la politique du gouvernement actuel.

### **Enseignement professionnel**

14- Depuis de nombreuses années, les responsables politiques assurent les parents de leur intention de revaloriser l'enseignement professionnel. Que comptez-vous faire concrètement pour y parvenir enfin ?

Si les voies professionnelles de formation des jeunes et le travail lui-même – notamment le travail manuel – sont aujourd'hui dévalorisés, cela tient pour l'essentiel à la crise de l'emploi, aux rémunérations insuffisantes, aux conditions de travail dégradées dans de nombreux métiers, toutes choses que les élèves connaissent bien. Les difficultés de l'orientation scolaire sont liées à cette situation sociale, dont l'école n'est pas responsable, et contre laquelle elle ne peut rien.

C'est une des raisons qui me font dire qu'on ne changera pas l'école sans changer, en même temps, la société.

Mais, dans le même temps, je pense qu'on ne changera pas la société sans changer l'école.

D'où les mesures de revalorisation des voies professionnalisantes de formation que je préconise, sur la base de l'acquisition d'un haut niveau de culture générale commune à tous.

15- Envisagez-vous la constitution d'un service public d'éducation qui regrouperait les formations initiales existant aujourd'hui au sein de l'Education nationale, de l'enseignement agricole, de l'enseignement maritime, etc. ?

Cette question reste à discuter avec tous les partenaires concernés, sans a priori, pour en examiner toutes les implications éventuelles.

16- Pensez-vous réserver les filières courtes, type IUT ou STS, aux bacheliers technologiques et professionnels pour lesquels elles ont été créées ?

Non. On ne peut pas préconiser des passerelles à tous les niveaux pour rendre possibles les réorientations éventuellement souhaitables et fermer la porte à certaines des voies de formation accessibles. Le vrai problème est plutôt à trouver du côté des moyens permettant la réussite scolaire de tous, et de l'orientation choisie.

### **Les jeunes et la citoyenneté**

17- Etes-vous favorable à la reconnaissance institutionnelle des organisations lycéennes et quels moyens envisagez-vous pour favoriser l'investissement des lycéens dans leur établissement ?

Oui: Je propose la création d'un véritable statut de "citoyen en formation" pour tous les élèves dès le collège, impliquant un certain nombre de droits, parmi lesquels le droit d'organisation et d'activité syndicale et politique, notamment au lycée.

18- Faut-il instaurer un service civique pour les jeunes ? Doit-il être obligatoire ? Et selon quelles modalités ?

Je n'y suis pas opposée par principe; Un débat national est nécessaire sur cette question pour en examiner toutes les implications et les conditions de faisabilité démocratique.

### **Statut social des jeunes**

19- Envisagez-vous la création d'un statut économique et social pour les jeunes favorisant leur autonomie, notamment en matière de logement et de poursuite d'études ?

Je propose pour tous les élèves et étudiants dès leur majorité civile la mise en œuvre d'un dispositif de nouveaux droits garantissant leur accès à l'autonomie: droit au revenu, au logement, au transport, à la santé, à la culture et aux loisirs. Ces droits

seraient garantis par des services publics démocratisés dans lesquels des représentants d'associations représentatives des jeunes auraient toute leur place.

Le droit au revenu serait assuré par une allocation de formation individualisée dont le montant tiendrait compte de la situation réelle de l'étudiant

## 20- Comment faciliter l'insertion sociale et professionnelle des jeunes ?

L'insertion sociale est progressive et se réalise déjà par l'accès effectif des jeunes aux droits que je viens d'énoncer. Qui devront se prolonger, éventuellement sous d'autres formes, au moment de l'insertion du jeune dans la vie professionnelle. Elle dépend d'autre part, de fait, des conditions d'accès à l'emploi, au salaire et au logement permettant, le cas échéant, de fonder une famille. La lutte contre la précarité de l'emploi, notamment, doit être développée, ce qui implique l'abrogation, par exemple, de toute formule de type CPE ou CNE.

## Améliorer le système éducatif

### Gratuité

21- Quelles décisions concrètes prendrez-vous pour que la gratuité soit effective au sein du service public d'éducation, en France et à l'étranger pour les ressortissants français ?

L'effectivité du principe de gratuité scolaire – pourtant inscrit dans la Constitution – est un leurre qui ne trompe personne. Je propose donc la mise en œuvre de toute une série de mesures visant à sa réalisation, quels que soient l'âge de l'élève concerné, la voie et le niveau d'études concerné, la localisation territoriale, les ressources des familles, les moyens dont disposent les collectivités territoriales: revalorisation et extension des bourses, gratuité des transports, des fournitures scolaires, de la restauration scolaire, des fournitures et équipements spécialisés obligatoires, de la participation aux sorties pédagogiques...

Le Fonds national de lutte contre les inégalités que je propose devra prendre en charge cette politique financée, pour l'essentiel, par le budget de l'État.

## 22- Quelles aides financières directes et indirectes envisagez-vous d'accorder aux familles ayant des enfants scolarisés ?

Je propose que l'allocation de rentrée scolaire soit modulée en fonction du niveau de la scolarité. Je me prononce par ailleurs, en matière de politique familiale, pour que l'allocation soit versée dès le premier enfant et indexée sur l'évolution des salaires et, en cas de défaillance du versement de la pension alimentaire d'un des parents, pour le versement par la C.A.F. d'une allocation au parent qui élève seul son enfant en fonction de ses revenus.

## Décentralisation et déconcentration

### 23- Que comptez-vous faire en matière de décentralisation dans le domaine de l'éducation ?

Dans une situation marquée tant par de très grandes inégalités de moyens entre collectivités territoriales, par les différences d'orientation politiques et idéologiques des édiles locaux et par l'existence de groupes de pression économiques, politiques et idéologiques très puissants, que par l'affaiblissement au plan législatif des compétences de l'État en tant que garant de l'égalité de traitement de tous les citoyens, la deuxième étape de décentralisation menée sous l'impulsion du gouvernement Raffarin n'a fait qu'aggraver les inégalités entre territoires et entre citoyens, en particulier pour tout ce qui concerne le domaine scolaire. Des concertations devront être engagées avec les organisations représentatives concernées (syndicats, parents, associations de spécialistes, d'usagers ...) pour examiner les problèmes posés cas par cas.

### 24- Vous engagez-vous à renforcer l'autonomie des établissements du second degré ?

Dans le contexte actuel, renforcer et élargir l'autonomie des établissements reviendrait à favoriser le développement d'un "caractère propre" de chaque établissement au niveau pédagogique et, du coup, de la concurrence entre établissements avec, à la clé, la fin de la sectorisation scolaire.

A l'opposé de cette démarche, je propose une démocratisation de la gestion et du fonctionnement du service public permettant une réelle capacité d'initiative des équipes éducatives et pédagogiques pour mettre en œuvre dans les meilleures

conditions de réussite les objectifs et programmes nationaux d'enseignement et d'éducation.

#### 25- Prévoyez-vous d'instaurer un statut juridique et administratif pour l'école primaire ?

Non. Les projets du gouvernement allant dans ce sens, notamment le projet de création d'EPEP me semblent extrêmement dangereux car ils ouvriraient la porte à toutes les dérives, notamment en matière de carte scolaire et d'alignement du service public sur le mode de fonctionnement du privé.

#### 26- Quel est votre plan d'action pour le service public d'éducation dans les DOM ?

Une mise à niveau du service public d'éducation avec la métropole, en prenant en compte les difficultés spécifiques par l'attribution de moyens supplémentaires

#### 27- Que comptez-vous faire pour maintenir le service public d'éducation dans le monde rural ?

Il faut préserver l'existence des établissements ruraux, y compris à faibles effectifs, dans une démarche de développement de caractère interculturel impliquant une ouverture vers l'extérieur, via des échanges et des partenariats avec les divers milieux urbains aux niveaux régional, national et européen.

#### 28- Que comptez-vous faire pour maintenir le service public d'éducation à l'étranger ?

Cette question présuppose une volonté de préservation de la diversité culturelle en Europe et dans le monde, et de la diffusion de la langue française, des valeurs et de la culture dont elle est porteuse dans une saine confrontation avec d'autres langues, d'autres cultures, expressions de la richesse humaine. Le développement d'établissements d'enseignement français dans un maximum de grandes capitales est une composante essentielle de cette politique.

### **Mixité sociale**

### 29- Voulez-vous maintenir le principe de la sectorisation ?

Oui. C'est la garantie de l'égalité de traitement de tous les citoyens. Mais il faut, dans le même temps, développer une politique urbaine et territoriale visant à une réelle mixité sociale, et le renforcement de l'éducation prioritaire ( voir plus haut ).

Dans ce cadre, il faut une politique et des moyens spécifiques visant à faire de chaque établissement situé en zone où se cumulent les difficultés un "établissement d'excellence", seul moyen qui permettrait d'éviter la tentation du contournement de la carte scolaire par certaines familles et la formation des ghettos scolaires .

### 30- Quelle place, quels financements et quelles obligations pour les établissements privés ?

Le maintien d'établissements d'enseignement privés financés pour l'essentiel sur fonds publics menace, à terme, la survie de l'école publique et laïque. Je me prononce pour l'intégration – naturellement de façon progressive et négociée – des établissements sous contrat dans le service public d'Éducation nationale.

### 31- Comment favoriser l'accès à la culture de tous les enfants ?

En développant une conception de l'école comme institution dont l'objectif prioritaire est de permettre à tous les jeunes d'accéder à une culture commune de haut niveau et en multipliant des activités culturelles complémentaires à l'enseignement proprement dit dans le cadre du service public de l'accompagnement scolaire cité précédemment.

## **Formation des enseignants**

### 32- Sur quels critères doit-on envisager le recrutement des enseignants ?

Le recrutement et la formation des enseignants doivent rester du domaine de compétences de l'État. Sur la base d'un haut niveau de compétences dans la discipline enseignée, et d'une solide formation pédagogique et didactique.

33- Quelles sont, selon vous, les missions des enseignants et leur rôle dans les écoles et les établissements ?

La mission des enseignants est d'enseigner, sachant que l'acte d'enseigner est intrinsèquement porteur d'exigences éducatives. Cette mission ne saurait donc se concevoir que dans le cadre d'une action éducative globale et collective faisant appel à d'autres professionnels de l'éducation parties prenantes de l'équipe éducative

### **Evaluation**

34- Quel système d'évaluation doit-on mettre en place qui valorise les réussites des élèves et ne stigmatise pas leurs échecs ?

Le seul système efficace est celui dit de "l'évaluation formative", intégrée au processus des apprentissages, alors que l'évaluation normative a pour fonction essentielle la stigmatisation, et donc l'éviction de ceux qui n'entrent pas dans les normes.

35- Etes-vous favorable à l'introduction d'une part de contrôle continu dans la certification des formations ?

Oui, mais dans des cas bien délimités ( ex: en EPS ), dans le cadre de référentiels nationaux rigoureux, et dans des proportions extrêmement limitées afin d'éviter toute spécification géographique des diplômes nationaux. La délivrance de diplômes attestant de formations spécifiques ne se posant pas dans les mêmes termes.

### **Santé**

36- Quelle politique mettriez-vous en place pour assurer un véritable suivi médical des élèves tout au long de leur scolarité ?

Il faut un(e) infirmier(e) scolaire au moins dans chaque établissement scolaire, dont les missions soient d'une part d'assurer une véritable éducation à la santé et à la

prévention des comportements à risques pour tous les élèves, et d'autre part d'assurer les premiers actes d'urgence médicale en cas d'accident, en liaison avec le(la) médecin scolaire résidant à temps scolaire plein sur le district.

La responsabilité du suivi médical individuel et collectif des élèves (prévention, bilans de santé réguliers, soins d'urgence et éventuellement suivi des soins prescrits par des confrères spécialistes) doit être assurée par un corps de médecins scolaires exerçant à plein temps.

## **Pédagogie**

### **37- Quels financements accordez-vous à l'innovation et à la recherche pédagogique, et aux projets éducatifs ?**

La démocratisation du système éducatif passe par un fort développement et une mise en synergie de toutes les forces et institutions qui concourent à l'innovation et à la recherche pédagogique. A cette fin, il faudra d'urgence mettre un coup d'arrêt à la marginalisation de l'INRP, au dépeçage en cours du CNRS et à la relégation du CNDP, aux menaces qui s'accumulent sur l'avenir des IUFM et réamorcer une politique ambitieuse de recherche et développement associant au plus près les praticiens du quotidien que sont les personnels sur le terrain. La mise en place, notamment, de Conseils scientifiques et pédagogiques dans chaque établissement scolaire du second degré (ou groupement d'établissements pour le premier degré), ainsi que d'observatoires des scolarités au plan local, départemental et régional devrait, de ce pont de vue, constituer d'utiles points d'appui.

### **38- Quelle place et rôle des TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) dans les écoles et les établissements ?**

L'école du 21<sup>e</sup> siècle ne saurait être celle du seul papier-stylo: l'ordinateur est et sera de plus en plus omniprésent dans la société. Il en résulte un défi et une ambition pour l'école: réussir l'intégration des TIC dans toutes leurs dimensions : instrument pour la pédagogie quand c'est pertinent (faire mieux et autrement); facteur d'évolution des méthodes d'enseignement et des contenus disciplinaires; composante à part entière de la culture générale scolaire scientifique et technique; outil de travail personnel et collectif tant pour les enseignants que pour les élèves; point d'appui pour la modernisation de l'administration; outil d'enseignement à distance ( par exemple en cas de maladie plus ou moins durable )...

Le système éducatif doit donc garantir l'accès de tous à cette nouvelle dimension de l'activité scolaire, tant au niveau matériel (équipements) qu'éducatif. Il doit garantir son indépendance vis-à-vis des éditeurs, assurer le pluralisme des sources comme des outils matériels et logiciels et se donner les moyens d'assurer à tous ses personnels une formation de haut niveau permettant l'exercice effectif de ces missions.

## Les parents, coéducateurs

-

-

39- Etes-vous favorable à la création d'un statut du délégué parent ? Quelles mesures concrètes pour le rendre effectif ?

La transformation du système éducatif ne se fera pas sans un partenariat actif entre parents, élèves et personnels. Pour faciliter l'exercice dans ce cadre, d'une responsabilité éducative partagée, je propose la création d'un "statut national de bénévole associatif parent-délégué" ouvrant des droits comparables à ceux des délégués élus pour les représentants du personnel dans les entreprises, tant au niveau de leur situation professionnelle (droit à décharges de service pour exercice d'un mandat, notamment pour la participation aux organismes de concertation), qu'au niveau de leurs droits et moyens d'intervention dans leur établissement scolaire (droit d'organisation, de réunion, d'intervention auprès des partenaires institutionnels, etc.).

Je propose également le droit à un congé spécifique reconnu dans le droit du travail permettant aux parents qui le souhaitent de participer sans perte de salaire aux rencontres organisées par l'institution scolaire concernant la scolarité de leurs enfants.

40- Quels aménagements proposez-vous pour que les parents puissent concilier leur vie professionnelle et l'accompagnement de la scolarité de leur enfant ?

La réponse précédente répond à cette question pour ce qui concerne les parents. On peut penser, d'autre part, à des plages horaires banalisées dans les emplois du temps tout au long de l'année scolaire pour institutionnaliser de manière plus efficace les moments de concertation enseignants / parents.

#### 41- Que comptez-vous faire pour le secteur associatif des parents d'élèves et la reconnaissance de leur implication bénévole ?

L'objet commun justifiant la collaboration des parents et des personnels du système éducatif est la scolarité des enfants, qui deviennent des élèves lorsqu'ils sont à l'école.

J'estime que les parents doivent être pleinement co-décideurs de la scolarité de leurs enfants, ce qui est autre chose que l'éducation proprement dite, qui relève pour l'essentiel de la seule responsabilité des parents.

Dans ce but, la société reconnaît le droit des parents à s'organiser et à être représentés par des associations spécifiques et leurs délégués élus au sein de l'institution scolaire et de ses organismes de concertation à tous les niveaux.(conseils de classe, conseils d'administration, etc.)

Les organisations représentatives de parents d'élèves doivent donc disposer des moyens de fonctionner au sein des établissements scolaires: un local autonome adapté pour se réunir et délibérer en toute indépendance; du temps pour dialoguer avec les personnels du système éducatif et les autres familles, pour la formation de tous au difficile métier de parent. Pour les délégués, des moyens matériels pour représenter valablement leurs mandants et les informer (distribution de bulletins...).

Par ailleurs, les parents peuvent, sous certaines conditions délibérer entre partenaires, devenir acteurs de certains aspects de la politique d'accompagnement scolaire mise en place au niveau local (développement d'activités culturelles par exemple).